

APPEL A CANDIDATURE DE RESIDENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE DANS LES LIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE DE SETE

CADRAGE INSTITUTIONNEL

Le CCAS de la ville de Sète soutient la mise en place de résidences d'artistes dans les établissements d'accueil de jeunes enfants, permettant un éveil artistique et un accès aux ressources culturelles dès le plus jeune âge.

Ce soutien vise notamment à :

- Encourager les initiatives favorisant l'éveil artistique et culturel au sein des établissements d'accueil de jeunes enfants afin de le démocratiser et de l'inscrire dans le quotidien des familles ;
- Favoriser la relation parent-enfant par le partage et la découverte d'expériences en vue de soutenir et développer leur rôle parental.
- Donner aux artistes la possibilité de travailler dans un environnement dédié au jeune enfant ;

Les ministères chargés des Solidarités et de la Culture ont réaffirmé, le 20 mars 2017, par le **protocole pour l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants**, l'intérêt d'une politique commune visant à favoriser l'éveil culturel et artistique des jeunes enfants :

- Développer un volet « éveil culturel et artistique » dans la politique d'accueil du jeune enfant ;
- Développer un volet « petite enfance » dans la politique d'éducation artistique et culturelle ;
- Soutenir l'intégration de l'éveil artistique et culturel dans la formation initiale et continue des personnels qui travaillent auprès des jeunes enfants, et celle des artistes et professionnels de la culture (directeurs de structures, bibliothécaires, médiateurs, etc.) ;
- Accompagner les initiatives exemplaires et innovantes en direction des jeunes enfants conduites par les artistes et les acteurs institutionnels et associatifs, notamment la création et la diffusion destinée au très jeune public.

Le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles a également confirmé la place de l'éveil artistique et culturel dans l'épanouissement du jeune enfant au travers d'un **arrêté du 23 septembre 2021 portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant**.

Principe 5 : « Je développe ma créativité, j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturels. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. »

DISCIPLINES ARTISTIQUES VISEES

Les arts plastiques sont visés bien qu'il soit possible de proposer des formes plus hybrides et de croisements entre disciplines.

OBJECTIF STRATEGIQUE

Développer un nouveau format d'éveil artistique et culturel en direction des enfants accueillis en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (0- 3 ans), des ludothèques (0-6 ans) et un temps de sensibilisation à destination de leurs familles.

OBJECTIF OPERATIONNEL

Cette résidence artistique n'est pas une résidence de création ayant pour objet principal la conception d'une œuvre par l'artiste. Cependant, les différents temps de création programmés pourront être source d'inspiration pour sa créativité personnelle.

La **résidence d'artiste devra se déployer dans trois crèches et deux ludothèques** implantées à Sète.

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- Permettre aux enfants de rencontrer des artistes professionnels et de découvrir la démarche de création artistique dans le but de développer leur curiosité, leur capacité de création et leur culture personnelle dans un éveil à soi, aux autres et à l'environnement.
- Permettre aux intervenants artistiques de développer un processus de transmission dans un lieu spécifique (EAJE/Ludothèques)
- Permettre à l'équipe éducative (professionnels petite enfance) de rencontrer des professionnels des arts et de la culture, d'échanger avec eux, et d'être dans une démarche de co-construction au bénéfice du jeune enfant
- Permettre au projet de résidence de mobiliser les familles aux travers d'ateliers.

1 / ATTENDUS DE LA RESIDENCE

Il est attendu de la résidence d'artistes/compagnie sélectionnée :

- Des propositions incluant différentes modalités d'intervention (type atelier, rencontre avec les parents, performance) encourageant la rencontre du public concerné avec la création contemporaine.
- Des actions en direction des enfants dans une perspective artistique proche de l'improvisation, permettant l'écoute de leurs gestes et attitudes, tout en les amenant à découvrir les prémisses d'une pratique artistique.
- Les crèches et les ludothèques ne disposent pas d'espaces qui pourraient être dédiés à la création. Cependant, il pourra utiliser les espaces de vie en dehors des temps forts d'occupation. La direction de chaque crèche fera son possible pour faciliter le stockage du matériel qui ne pourra pas être volumineux.
- Au travers de sa pratique artistique, l'artiste sensibilisera les professionnels de terrain.
- Une restitution commune de la création artistique sur une structure culturelle pour permettre la découverte de celle-ci par les familles et les professionnels petite enfance.

Le CCAS de la ville de Sète se chargera d'assurer une trace vidéo et/ou photo du projet de création qui sera présentée/exposée lors du temps de restitution commun.

2 / CRITERES DE SELECTION

- Références et projets antérieurs menés dans le domaine de l'éveil artistique et culturel pour les 0 - 3 ans et tout particulièrement en structure d'accueil de petite enfance ou autres lieux de médiation culturelle petite enfance,
- Caractère innovant du projet proposé,
- Cohérence de la proposition budgétaire.

3 / LES MODALITES

- **LIEUX DE LA RESIDENCE**

La résidence d'artiste durera 5 semaines soit 1 semaine par site :

1. Crèche du Quartier Haut

Adresse : 8 grande rue Haute, 34200 Sète
Directeur : MAIGNAN Olivier
Mail : ma.quartierhaut-ccas@ville-sete.fr
Tel : 04 67 74 33 20
60 berceaux
26 agents

2. Etablissement Multi Accueil Collectif et Familial F DOLTO

Adresse : 7 boulevard Joliot Curie, 34200 Sète
Directrice : Pascale COUTARD
Mail : ma.corniche-ccas@ville-sete.fr
Tel : 04 67 53 42 79
53 berceaux
22 agents

3. Crèche Victor Hugo

Adresse : 20 avenue Victor Hugo, 34200 Sète
Directrice : Karine GONZALEZ
Mail : ma.victorhugo-ccas@ville-sete.fr
Tel : 04 67 74 20 19
28 berceaux
13 agents

4. Ludothèque 1, 2, 3 jouons

Responsable : DELETTREZ Julie
Adresse : Boulevard Casanova, 34200 Sète

5. Ludothèque Ile en jeux

Responsable : Nancy MOULIN
Adresse : Immeuble Le Lamparo , 34200 Sète

- Chaque structure présente des particularités dans son fonctionnement mais des temps forts se retrouvent souvent selon ce déroulé :

7h30-9h00 : temps d'accueil des enfants et leurs familles

9h00-11h00 : temps d'activité/jeux

11h00-12h00 : installation et temps de repas, préparation à la sieste

12h00-14h00-15h00 : sieste et levés échelonnés des enfants

15h00-16h00 : goûters et activités/jeux

16h00-17h00 : jeux/activités

16h30-18h30 : départs échelonnés des enfants et temps de retrouvailles avec les familles

Cette trame est non exhaustive et n'est donnée qu'à titre indicatif.

- **FORMAT DE LA RESIDENCE**

Format général :

- Le projet comprendra la gratuité totale de l'action pour les enfants et les familles
- Le projet s'adressera dans l'idéal à plusieurs groupes d'enfants différents
- Le projet prévoit un travail de pratique artistique impliquant pleinement les enfants
- L'intervenant devra tenir compte des contraintes structurelles, organisationnelles et spatiales de chaque site en coopération avec les équipes.

Le total du volume horaire de 160h pour les 5 sites sera réparti comme suit :

Volume horaire hebdomadaire de 32 heures dont :

- 15 heures de création avec public enfants
- 6 heures de création avec familles et/ou les professionnels petite enfance
- 9 heures de création personnelle et préparation de la restitution
- 2 heures à répartir selon les besoins

Ateliers crèches :

Du lundi au vendredi : entre 9h à 16h30 et un temps de restitution de 16h30 à 18h30 par crèche le vendredi de chaque semaine (Calendrier à finaliser avec l'intervenant)

Les temps de création avec le public enfants seront à prioriser les matins.

Ateliers ludothèques :

Du mardi au vendredi : sur une amplitude horaire de 9h à 18h30.

- **CALENDRIER PREVISIONNEL**

La résidence d'artiste pourra se dérouler sur 5 sites de deux façons :

- Soit Groupée du **04 novembre au 06 décembre 2024** inclus
- Soit Fractionnée du **23 septembre au 06 décembre 2024** inclus

- **FINANCEMENTS**

Le montant alloué pour la résidence d'artiste ne pourra pas excéder le montant de 12 000 euros.

Il comprend l'ensemble des charges de la résidence d'artiste :

- Salaires et charges de l'artiste
- Frais d'hébergement (si artistes non locaux)
- Frais de restauration
- Frais de matériel nécessaire à sa création.

La résidence d'artiste fera l'objet d'un contrat de prestation de service établi avec le CCAS de Sète.

Le paiement se fera via la plateforme Chorus après service rendu.

- **CALENDRIER ET MODALITES DE DEPOT DE DOSSIERS**

Les dossiers de candidatures devront être transmis à la date butoir du :

VENDREDI 05 juillet 2024 à 18H30

Par voie postale et numérique aux adresses suivantes :

- C.C.A.S. de Sète,
Service petite enfance
Villa d'Este, 220, avenue du Maréchal Juin - BP 2
34201 SETE Cedex

L'enveloppe comportera la mention suivante :

Offre pour : « Appel à candidature : « Résidence d'Artiste thématique éveil culturel et artistique en EAJE/Ludothèque, CCAS de Sète » »

Aux jours et horaires d'ouverture suivante du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (16h30 le vendredi)

- Envoi du dossier par mail aux deux adresses mails suivantes :

emelineguffroy-ccas@ville-sete.fr

ram.sete-ccas@ville-sete.fr

Un accusé de réception sera envoyé.

L'objet du mail portera la mention suivante : Offre pour : « Appel à candidature : « Résidence d'Artiste thématique éveil culturel et artistique en EAJE/Ludothèque, CCAS de Sète » »

Les dossiers qui seraient remis ou dont la réception serait effectuée après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

CONDITIONS DE DE RECEVABILITE

Pour être recevable, le candidat devra fournir un dossier complet contenant les documents ci-dessous :

- Une note d'intention présentant le projet de l'artiste
- Un document justificatif du statut de l'artiste
- Un CV détaillant les expériences/actions artistiques
- Un devis
- Un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB)

**En cas de pièces manquantes ou de dossier partiellement complété, celui-ci ne pourra être traité.
Pas de dérogation aux documents généraux.**

PIECES DISPONIBLES AUPRES DU SERVICE PETITE ENFANCE DU CCAS DE SETE

- Projet d'établissement de chaque crèche
- Projets d'établissement des ludothèques/LAEP
- Projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance

Contact et responsable du projet :

Mme GUFFROY Emeline, chef du service petite enfance

Tél. : 04 67 51 65 08

E - Mail : emelineguffroy-ccas@ville-sete.fr